

MOTION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ETIGNY

Nombre de membres

Afférent au conseil	15
En exercice	15
Présents	13
Votants	14

Date de convocation

28/01/2016

Objet

Avis hors compétences :
motion contre le TAFTA

N°

motion

Séance du 05 février 2016

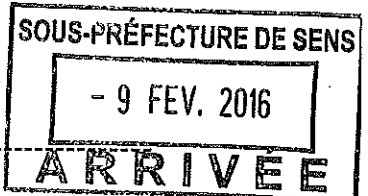
L'an deux mil seize, le cinq février à 20h30, le Conseil municipal de cette Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Lionel TERRASSON, maire.

Présents : Lionel TERRASSON, Maire, Sylvie RENAUD, Jean-Michel GODIGNON, Lionel LELEU, Michelle HAMONNIERE, adjoints, Stéphane VITCOQ, Christian GATEAU, Emeric VEGLIO, Laurent LEGRON, Franck PORCHERON, Marie-Christine OGER, Laurent YOT, Danièle RENOUE, conseillers.

Absente excusée : Delphine FIEVET (pouvoir à Lionel TERRASSON).

Absente : Sophie DUBOIS.

Christian GATEAU a été nommé secrétaire de séance.



Le Maire expose au Conseil la proposition de motion contre le projet de grand marché transatlantique TAFTA à savoir que :

Des négociations sont en cours depuis le 8 juillet 2013, entre l'Union Européenne et les USA sur le traité du Grand Marché Transatlantique (TAFTA ou TTIP...),

Malgré quelques rares communications sur ce sujet dans les médias, les négociations continuent dans la plus grande opacité. Pourtant ce traité nous concerne tous et plus particulièrement les responsables politiques locaux. Ce traité présiderait les futurs échanges commerciaux entre les Etats-Unis et l'Europe, libéralisant à outrance l'intérêt des multinationales au dépend des petites entreprises locales.

Le traité serait, soit disant « ambitieux, global, équilibré et pleinement compatible avec les règles et obligations de l'Organisation Mondiale du Commerce ».

Or, les menaces sont si inquiétantes qu'elles ont généré des Collectifs Anti TAFTA dans toute l'Europe et aux Etats Unis.

- **Première menace :** la suppression des droits de douane. Elle permettrait l'entrée massive des produits états-uniens sur le sol européen. L'agriculture européenne est-elle armée pour faire face aux fermes usines étatsuniennes et à leur consommation différente de la nôtre ? (OGM, hormones de croissance, antibiotique, carcasses chlorées)
- **Deuxième menace :** la suppression des barrières non-tarifaires (normes sociales, environnementales, fiscales, sanitaires...) entraînerait et accentuerait le mouvement actuel de normalisation par le bas.
- **Troisième menace :** un mécanisme juridique terrifiant permettrait à des instances arbitrales privées indépendantes des juridictions nationales de condamner des Etats au prétexte que leurs normes constituent des entraves aux investissements (article 23). Les Etats, Régions, Communes pourront être attaqués devant cette instance arbitrale et condamnés à d'énormes amendes.

- Un exemple concret : Actuellement, dans notre département, des permis de recherches de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux sont déposés par des sociétés américaines pour rechercher et sans doute exploiter par la suite des gaz de schistes. Si les Maires refusaient de tels permis, les villes pourraient être attaquées pour entrave à

l'investissement et condamnées à de fortes amendes. Ce mécanisme est connu dans d'autres traités (ALENA) et d'autres pays (Canada – Mexique).

- Second exemple : une municipalité ne pourra plus exiger un approvisionnement des cantines scolaires via des producteurs locaux... au prétexte de s'opposer à la libre concurrence.

- **Quatrième menace** : Des garanties seraient proposées quant au respect des réglementations nationales... Mais un article du traité précise qu'elles n'existent plus si « *elles compromettent les avantages découlant de l'Accord USA-UE* ».

Les négociateurs de ce traité prétendent s'appuyer sur les valeurs communes des deux côtés de l'Atlantique. Or, aux USA, la laïcité n'est pas de mise, le système juridique est différent, la vente libre des armes est légale, et les USA n'ont pas ratifié les conventions internationales. (OIT – droit du travail, UNESCO - droit des enfants, respect de la biodiversité, changement climatique, Cour Pénale Internationale).

Dans l'Yonne quatre collectifs se sont créés afin d'informer du danger que présente ce projet de traité. En mars 2014, le Conseil Régional de Bourgogne a adopté un vœu appelant à un débat national et à la transparence complète sur les négociations. Plusieurs communes du département dont 5 du sénonais : Collemiers, Fontaine-la-Gaillarde, Gron, Saligny, Villeneuve-la Guyard ont voté une motion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 9 voix pour, 2 contre et 3 abstentions :

- adopte la motion contre le traité de Grand Marché Transatlantique (TAFTA).

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire

après envoi en sous-préfecture le 09 FEV. 2013

et publication le 09 FEV. 2013

Le Maire,

Lionel TERRASSON.

